Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 19 (1914)

Artikel: Orange et Le Puy

Autor: Blanchet, Adrien

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-172764

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ORANGE ET LE PUY

On sait que parmi les monnaies frappées par les princes d'Orange, il en existe au moins deux variétés qui sont au type du Puy. Bien qu'elles aient été publiées, je me permettrai d'en donner une courte description, afin de rendre mon texte plus clair.

C'est d'abord une pièce d'argent pesant 1gr,42, autrefois dans la collection Jules Charvet et entrée ensuite dans le Cabinet de la ville de Marseille.

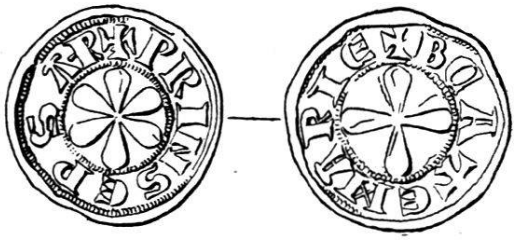

1° ✠ PRINSEPS AR · Rose à six pétales.

℞. ✠ BEATE MARIE Croix formée par quatre pétales.

Catal. de la vente Charvet, 1883, n° 442, pl. I; E. Caron, *Monnaies féodales françaises*, 1882 et s., p. 242, n° 414, pl. XVIII, 1.

2° ✠ AVRAC. Rose à six pétales.

℞. Un petit cornet AVRAC. Croix formée de quatre pétales.

Billon, 0gr,60.

G. Vallier, dans la *Rev. num. belge*, 1875, p. 68 à 70, pl. I, 1; *E. Caron*, *op. cit.*, p. 243, pl. XVIII, 2.

En publiant cette dernière pièce, Gustave Vallier constatait simplement que c'était une imitation de la monnaie du Puy. On connaît, en effet, diverses pièces, attribuées aux évêques de cette ville, et dont plusieurs sont de métal plus ou moins bas et d'un poids variable, avec des légendes plus ou moins complètes[1]; mais toutes présentent la même forme de croix et la même rosace que la pièce de billon, décrite plus haut. Quant à la pièce d'argent, frappée à Orange, elle a un prototype absolument exact dans un denier portant BEATE MARIE autour d'une croix formée de quatre pétales et dont le revers représente une rose à six pétales, entourée du mot PODIENSIS[2].

Assurément, les princes d'Orange ont émis des imitations de plusieurs monnaies des pays voisins de leurs fiefs, par exemple de Lyon et de Besançon. On n'est pas trop surpris que la monnaie du Puy ait subi le même sort, puisque le type en fut aussi copié à Gap[3]; mais on peut s'étonner davantage que les princes d'Orange aient imité une monnaie en conservant le titre de la pièce originale. Je ne dis pas qu'il ne pouvait y avoir aucun intérêt à émettre des imitations de bon aloi; mais on s'accordera à reconnaître que le profit eût été bien supérieur si les seigneurs d'Orange n'avaient fait que des contrefaçons de billon.

Je me sers des termes de *copie, imitation* et *contrefaçon;* mais je ne prétends pas que les pièces d'Orange aient réellement été émises dans un but de lucre[4]. Les

[1] F. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, t. Ier, pp. 340 à 342.

[2] B. Fillon, *Etudes numism.*, 1896, p. 81, fig., F. Poey d'Avant, *op. cit.*, p. 341, n° 2233, pl. XLIX, 3; argent, 1 gr. 71.

[3] F. Poey d'Avant, *op. cit.*, t. III, p. 23 et 24, pl. CIV, 17 et 20, argent et billon. On peut se poser la question suivante : Les pièces de Gap sont-elles des imitations directes de celles du Puy, ou sont-elles seulement des contrefaçons des copies émises à Orange?

[4] Je remarque que dans les trois séries du Puy, d'Orange et de Gap, il y a une pièce d'argent d'une bonne fabrique et des pièces de billon, irrégulières. Il faudrait faire une étude sérieuse de toutes ces monnaies et rechercher si certaines pièces de billon ne seraient pas des divisions de celles d'argent. Ceci paraît certain pour la série du Puy, puisque des spécimens portent le nom de *pougeoise*, *Poies del Puei* (Cf. A. Blanchet, *Etudes de numismatique*, t. Ier, 1892, p. 318).

princes d'Orange n'eurent-ils pas une raison particulière de monnayer à un type qui, en somme, n'était pas un type normal pour la vallée du Rhône?

Peut-être n'est-il pas inutile de dire ici quelques mots du pélerinage de Notre-Dame du Puy.

En 1051, le pape Léon IX, à l'occasion du voyage à Rome d'Étienne, évêque du Puy, reconnaissait la très grande célébrité de la Vierge « in hac ecclesia Aniciensi, « quæ et Vellavensis seu Podium sanctæ Mariæ dicitur ». Pour rappeler l'origine de ce sanctuaire, il suffira de rapporter la phrase de la relation ancienne de Pierre Odin, parlant de la « moult notable et dévote religieuse « de Ceyssac, qui alla au Puy d'Anis, sur la pierre où « elle dormit et fut guérie[1] ».

Cette renommée ne fit que croître; le pape Urbain III vint en pélerinage au Puy; son exemple fut suivi par Gélase II et par Calixte II, lorsqu'il eut été couronné à Vienne en Dauphiné. Innocent II et Alexandre III, en 1162, vinrent aussi invoquer la Vierge du Puy[2].

L'affluence des pélerins, venus de toutes parts, fut même évidemment l'origine des fêtes, réunions savantes et concours poétiques, qui étaient d'abord consacrés à la glorification de la Vierge[3]. Les jeux littéraires, devenus si célèbres, qu'on en trouve une citation dans une œuvre florentine de la seconde moitié du XIIIe siècle, se répandirent sur divers points de la France, sous le nom de « puis d'amour ».

Puisque le pélerinage du Puy était fort célèbre, est-il impossible d'admettre que des fidèles aient consacré des autels et même des chapelles à la Vierge du Puy, dans des villes déjà éloignées de son véritable sanctuaire? Ce

[1] *Mém. et procès-verb. de la Soc. agric. et scient. de la Haute-Loire*, t. V, 1re pe, 1886-1887, pp. XVII et 15.

[2] *La Cathédrale du Puy, histoire et archéologie* (par G. Bonnefoy?). Le Puy, 1897, p. 25.

[3] Cf. Gaston Paris, dans le *Journal des Savants*, 1888, p. 667.

n'est peut-être pas conforme à ce que nous savons de l'histoire des pélerinages [1], mais cette hypothèse semble trouver une confirmation dans l'existence d'une matrice de sceau du XIVe siècle, dont voici la figure et la description :

S · BEATE · MARIE · DE · PODIO · AVRASICE

Monument à deux étages. En haut, la Vierge de face, nimbée, assise et tenant l'enfant Jésus nimbé. A droite de la Vierge, un vase d'où sort une tige terminée par deux lis. Dans le compartiment inférieur, une abbesse à mi-corps, de face, tenant devant elle un livre dans sa main droite et une crosse de sa main gauche; à sa droite, une tige portant trois lis.

Bronze; forme « ogivale » ou en navette. Musée de Dijon, n° 1468.

Récemment, un érudit, décrivant cette matrice de sceau, lui a consacré le commentaire suivant :

[1] Pour honorer la Vierge ou un saint, dans les localités éloignées de leur sanctuaire ordinaire, on créait plutôt des confréries. Ainsi, en 1461, Limoges, victime d'une peste meurtrière, institua une confrérie en l'honneur de N. D. du Puy. Il y en avait une aussi à Amiens. (Cf. Francisque Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, *Notre-Dame du Puy*, 1860, p. 187.) Généralement les confréries célébraient leurs fêtes religieuses dans une chapelle particulière, située dans une église portant un vocable différent.

« Une abbesse est figurée sur ce sceau qui semble par « là appartenir à une abbaye. La légende, d'autre part, « indiquerait que cette abbaye aurait été placée sous le « vocable de Notre-Dame-du-Puy ou du Puy-Notre-Dame, « dont le sanctuaire était célèbre. *Aurasica* est généra- « lement la traduction d'Orange, mais si la cathédrale « de cette ville était dédiée à Notre-Dame-du-Puy, on « ne voit pas pourquoi une abbesse aurait été mise sur « ce sceau dont l'attribution reste douteuse »[1].

Que la forme AVRASICA désigne Orange, on n'en saurait douter, puisque nous la trouvons exactement semblable sur des monnaies anonymes d'Orange *(Princeps Aurasice)* du XIIIe siècle et sur celles de Bertrand III, Raimond III ou IV (XIIIe et XIVe siècles[2]).

Quant à la cathédrale d'Orange, reconstruite en 1126, sous Guillaume des Baux, et consacrée en 1208, elle était dédiée à Notre-Dame de Nazareth[3]. Au lieu de supposer un changement, peu vraisemblable, dans cette dédidace, il est plus logique d'admettre l'hypothèse que j'exposais plus haut. Dans le cours des XIIIe et XIVe siècles, Orange a pu posséder un couvent dont les religieuses étaient chargées de veiller sur un sanctuaire de la Vierge du Puy. C'est, je crois, la meilleure explication qu'on puisse proposer pour le sceau, qui est authentique et dont la lecture est certaine.

Ceci admis, on entrevoit immédiatement que la question des monnaies d'Orange au type du Puy devient plus complexe et aussi plus intéressante encore qu'auparavant.

En effet, si nous trouvons un établissement religieux, consacré à Notre-Dame du Puy, dans la ville d'Orange et, si, d'autre part, nous avons des monnaies au type de celles du Puy, avec le vocable *Beate Marie,* ne pouvons-

[1] Auguste Coulon. *Inventaire des sceaux de la Bourgogne*, 1912, p. 288, n° 1591.
[2] F. Poey d'Avant, *op. cit.*, t. II, pp. 388 à 395.
[3] J. Bastet, *Notice histor. et archéologique sur Orange*, 1840, p. 90.

nous penser que ces pièces ont été émises précisément en vertu d'une concession monétaire, accordée par un prince d'Orange à un établissement religieux qu'il avait lui-même fondé en l'honneur de la Vierge du Puy?

On objectera que l'une des pièces porte le titre de *Prinseps,* qui semble donner un caractère laïque à la monnaie; mais l'autre pièce ne porte pas ce titre; et, d'ailleurs, la mention anonyme des princes d'Orange peut ne figurer sur la pièce d'argent que pour rappeler l'origine de la concession, comme dans les derniers temps de l'époque carolingienne. On pourrait peut-être dire aussi que cette concession à un monastère est plutôt singulière pour le XIIIe siècle, époque à laquelle il faut sans doute placer les monnaies qui retiennent notre attention. L'objection ne serait pas décisive, car c'est à la même époque que des documents précisent les droits monétaires de l'abbaye de Déols et du prieuré de Souvigny. C'est en 1248 que le vicomte Pons V vendit au chapitre de la cathédrale du Puy les droits qu'il avait sur la monnaie, et le XIIIe siècle est la période florissante du monnayage de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges.

Certes, une large part d'incertitude est encore inséparable de l'explication proposée; mais on reconnaîtra du moins que le rapprochement des monnaies et du sceau redonne une singulière vitalité à la question des monnaies d'Orange au type du Puy.

Adrien BLANCHET.